



L'association
professionnelle
des informaticiens
www.munci.org

— Communiqué de Presse —



Alliance du MUNCI et du Syndicat SPECIS (FCS-Fectam - UNSa) dans la Branche SYNTEC

La Loi du 20 août 2008 portant sur la rénovation de la démocratie sociale (*et réforme du temps de travail*) change en profondeur les règles de la représentativité syndicale et particulièrement, de la négociation collective. Elle va engager une restructuration du paysage syndical en France au cours de ces prochaines années. Le rapprochement annoncé entre l'UNSa et la CFE-CGC, créera un troisième pôle syndical réformiste, indépendant et autonome, écartant la complaisance et la contestation systématisées.

Pour accentuer son efficacité de défense collective et individuelle de nos professions, le MUNCI⁽¹⁾ a décidé d'établir un partenariat très étroit avec le SPECIS⁽²⁾, syndicat affilié à l'UNSa⁽³⁾.

Cette alliance permet de développer son périmètre syndical et de dépasser les limites liées au dispositif associatif. Quatre axes essentiels se dégagent :

- meilleure définition et promotion des propositions règlementaires (*code du travail, convention collective syntec, interprofessionnel...*) ;
- meilleure représentation des adhérents dans la Branche et ses sociétés ;
- meilleure qualité de services, telle l'assistance juridique, auprès de nos adhérents ;
- donner accès à l'assistance et la formation de nos adhérents désirant s'investir dans les IRP (*CE, DP, CHSCT*) et/ou créer des sections syndicales.

Cette nouvelle répartition des activités avec le SPECIS va permettre au MUNCI, qui reste une association professionnelle, de recentrer ses activités sur l'information et les services au profit des adhérents :

- conseil et information professionnelle (*ex. lettre de veille professionnelle*) ;
- séminaires et ateliers de formation internes + partenariats avec les éditeurs de logiciels ;
- coaching de carrière, réseaux relationnels et professionnels ;
- cellules d'action (*emploi, observatoire des SSII, offshoring...*) et lobbying en faveur de nos professions ;

Des efforts vont être engagés pour démontrer aux salariés la nécessité absolue d'un syndicalisme fort, respecté et soutenu dans nos entreprises face aux nouveaux enjeux de la négociation sociale (*ex. accords sur le temps de travail, GPEC, rémunération globale, conditions de travail...etc*) mais aussi en réaction à un syndicalisme patronal toujours plus puissant et rassembleur.

Aussi diffuserons-nous des informations régulières (*sociale, juridique, Syntec...*) dont nos adhérents seront les principaux destinataires.

Bien que ce partenariat soit très étroit entre nos deux organisations, elles resteront statutairement indépendantes et les intéressés auront la faculté d'adhérer à l'une ou l'autre, ou aux deux, en fonction de leurs intérêts.

Des membres du Bureau du MUNCI, dont l'actuel président de l'association, vont rejoindre le Bureau National du SPECIS. Certaines informations seront régulièrement mises en commun sur les sites des deux organisations.

Portés par une vision globale du « syndicalisme de services », les partenaires SPECIS-UNSa et MUNCI sont déterminés à poursuivre leur œuvre utile dans les seuls intérêts de leurs adhérents et des salariés avec les valeurs d'indépendance, de réformisme et de progrès social qui sont celles promues par l'UNSa.

(Ce partenariat, mis en œuvre depuis septembre 2008, sera pleinement opérationnel d'ici début 2009)

(1) **Descriptif du MUNCI :**

Fondée en 2003, le MUNCI est la première association professionnelle en France réunissant les membres salariés (principalement dans les services IT), indépendants/entrepreneurs et demandeurs d'emplois des professions informatiques et télécoms, plus généralement des professions des TIC.

Présentation générale : < <http://www.munci.org/pages/presentation-munci.html> >
Statistiques sur nos membres : < <http://www.munci.org/stats-membres.php> >
Revue de presse du MUNCI : < <http://www.munci.org/pages/revue-presse-munci.html> >
Communiqués : < <http://www.munci.org/pages/communiqués-munci.html> >
Document de position du MUNCI : < <http://www.munci.org/document-position.pdf> >
Nos derniers articles : < <http://www.munci.org/last.php> >

POUR CONTACT DE PRESSE :

- par courriel : < medias@munci.org >
- par courrier : MUNCI – 127 rue Amelot 75011 Paris

(2) **Descriptif du SPECIS :**

(Syndicat Professionnel des Études, du Conseil de L'Informatique, de l'Ingénierie et des Services)

Le SPECIS a été créé début 1998 et s'est affilié en 2003 à l'UNSa pour devenir le « SPECIS UNSa » au sein de la **FCS-Fectam**⁽³⁾ (Fédération des **C**ommerces et des **S**ervices).

C'est un syndicat professionnel national à vocation européenne dont le but est de porter et défendre les intérêts des salariés des entreprises de la Branche SYNTEC pour la France.

Pour en savoir plus : < <http://www.specis.org/> > et < <http://www.specis.eu/> >

POUR CONTACT DE PRESSE :

- par courriel : < specis@specis.org >
- par courrier : SPECIS (FCS-Fectam - UNSa) - 21, rue Jules Ferry - 93177 Bagnolet Cedex

⁽³⁾ **Fectam** : Fédération des **E**mployés, **C**adres, **T**echniciens et **A**gents-de-**M**aîtrise

La Fectam est l'une des toutes premières fédérations signataires de la Convention Collective SYNTEC n°3018 dont le SPECIS assure la pérennité de la signature.

⁽⁴⁾ **UNSa** : Union Nationale des Syndicats Autonomes : < <http://www.unsa.org/> >